

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL D'APREMONT**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept du mois de janvier à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la commune d'APREMONT dûment convoqué par Monsieur le Maire d'Apremont en date du 20 janvier 2026, s'est rassemblé en Mairie d'Apremont, sous la présidence de Monsieur Michel DAGNIAUX, Maire, en session ordinaire.

ETAIENT PRESENTS :

Michel DAGNIAUX, Roger POTIN-VESPERAS, Annie VAN HOLLEBEKE, Françoise DUBREUCQ, Véronique DANZEL, Laurent DECOSTER, Frédéric DUROSOY, Didier HAMART, Pierre MACIEJEWSKI, Éric AGUETTANT.

ABSENTS : Annick BLOCK, Valérie KEH, Nathalie BOUSSICAUD, Philippe PERRIER.

POUVOIRS : Nathalie BOUSSICAUD (pouvoir à Didier HAMART), Philippe PERRIER (pouvoir à Michel DAGNIAUX).

Secrétaire de séance : Annie VAN HOLLEBEKE

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Votants	Quorum
14	10	02	12	08

**N° 2026/01 - OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DES TRAVAUX DE VOIRIE DES ALLES
DES JONQUILLES ET DU MUGUET**

Monsieur le Maire indique aux membres présents qu'un appel d'offres dématérialisé en procédure adaptée pour des travaux de requalification de voirie et trottoirs Allée des Jonquilles et Allée du Muguet a été publié sur la plateforme « MARCHES SECURISES » le 03/10/2025.

Les offres ont été réceptionnées jusqu'au 27/10/2025 à 12h00.

Sept entreprises ont retiré un dossier.

Deux candidats ont déposé une offre et l'ouverture des plis a été faite le 28/10/2025.

Une négociation a été faite auprès des deux candidats avec une réponse pour le 28/11/2025 à 18h00.

Après examen des offres reçues et présentation du rapport du Maître d'œuvre (SECT), Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise COLAS pour un montant de 237 577,00 € HT.

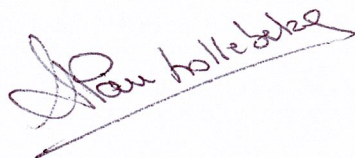
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **RETIENT** l'offre de l'entreprise COLAS pour un montant de 237 577,00 € HT,

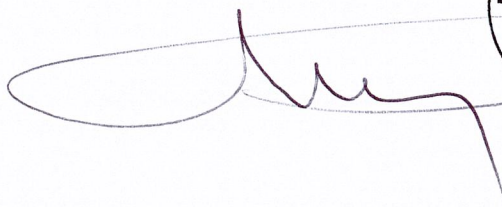
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché et l'ensemble des documents afférents à ces travaux, et à prendre toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement dudit marché ainsi que toute décision concernant ses avenants, le cas échéant, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,
Annie VAN HOLLEBEKE



Le Maire
Michel DAGNIAUX,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL D'APREMONT**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept du mois de janvier à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la commune d'APREMONT dûment convoqué par Monsieur le Maire d'Apremont en date du 20 janvier 2026, s'est rassemblé en Mairie d'Apremont, sous la présidence de Monsieur Michel DAGNIAUX, Maire, en session ordinaire.

ETAIENT PRESENTS :

Michel DAGNIAUX, Roger POTIN-VESPERAS, Annie VAN HOLLEBEKE, Françoise DUBREUCQ, Véronique DANZEL, Laurent DECOSTER, Frédéric DUROSOY, Didier HAMART, Pierre MACIEJEWSKI, Éric AGUETTANT.

ABSENTS : Annick BLOCK, Valérie KEH, Nathalie BOUSSICAUD, Philippe PERRIER.

POUVOIRS : Nathalie BOUSSICAUD (pouvoir à Didier HAMART), Philippe PERRIER (pouvoir à Michel DAGNIAUX).

Secrétaire de séance : Annie VAN HOLLEBEKE

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Votants	Quorum
14	10	02	12	08

N° 2026/02 - OBJET : CONVENTION RELATIVE AU VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA COMMUNE D'APREMONT A LA CCAC POUR LE DEPLOIEMENT DU TRES HAUT DEBIT-PHASE 2

La Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne (CCAC), membre du SMOTHD a assuré une première phase de déploiement en matière de Très Haut Débit sur le territoire de l'Aire Cantilienne sur la période 2014-2018. Les communes membres avaient participé financièrement.

Depuis le 1^{er} janvier 2022 de nouvelles prises ont été identifiées et le conseil communautaire du 16 novembre 2022 a décidé le principe d'une participation de 50 % de chaque commune à cet investissement, dans le cadre d'un fonds de concours, comme lors de la phase 1.

La commune d'Apremont, sur la base d'un inventaire, a bénéficié de 2 prises supplémentaires, nécessitant une participation financière à hauteur de 317 €.

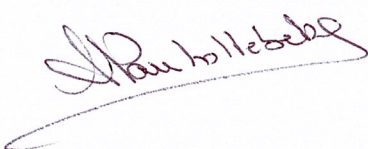
Afin de permettre le versement du fonds de concours à la CCAC, une convention doit être conclue entre la CCAC et la commune.

Le conseil municipal, à la majorité de 11 voix pour et 01 abstention :

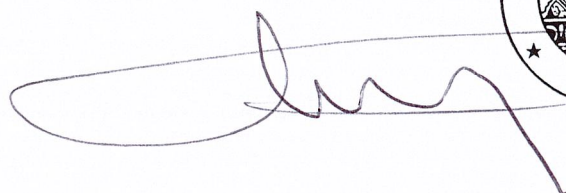
- **autorise** Monsieur le Maire à signer cette convention relative au versement d'un fonds de concours à la CCAC pour le déploiement du très haut débit-phase 2.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,
Annie VAN HOLLEBEKE



Le Maire
Michel DAGNIAUX,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL D'APREMONT**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept du mois de janvier à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la commune d'APREMONT dûment convoqué par Monsieur le Maire d'Apremont en date du 20 janvier 2026, s'est rassemblé en Mairie d'Apremont, sous la présidence de Monsieur Michel DAGNIAUX, Maire, en session ordinaire.

ETAIENT PRESENTS :

Michel DAGNIAUX, Roger POTIN-VESPERAS, Annie VAN HOLLEBEKE, Françoise DUBREUCQ, Véronique DANZEL, Laurent DECOSTER, Frédéric DUROSOY, Didier HAMART, Pierre MACIEJEWSKI, Éric AGUETTANT.

ABSENTS : Annick BLOCK, Valérie KEH, Nathalie BOUSSICAUD, Philippe PERRIER.

POUVOIRS : Nathalie BOUSSICAUD (pouvoir à Didier HAMART), Philippe PERRIER (pouvoir à Michel DAGNIAUX).

Secrétaire de séance : Annie VAN HOLLEBEKE

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Votants	Quorum
14	10	02	12	08

N° 2026/03 - OBJET : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal élit M. Roger POTIN VESPERAS, Président qui présente au Conseil Municipal le compte financier unique 2025 de la Commune dont les résultats sont les suivants :

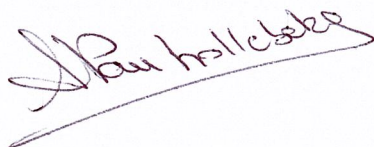
FONCTIONNEMENT : excédent de clôture : 264 932,49 €
INVESTISSEMENT : excédent de clôture : 380 100,40 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et à l'exception du maire :

- **accepte** le compte financier unique 2025 de la commune.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,
Annie VAN HOLLEBEKE



Le Maire
Michel DAGNIAUX,

